

# Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilienne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -  
Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol -  
Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint  
Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2024/113

JF

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 1<sup>er</sup> juillet, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 26 juin 2024

**Présents** : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Didier Peybernes, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cleret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Freddy Riotton, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

**Suppléants avec voix délibérative** : Anne Deprez, Marc Giraud, Jean-Pierre Agresti.

**Suppléants sans voix délibérative** : Alain Mounier, Jean-Luc Granier.

**Pouvoirs** : Fabienne Croze à Christian Roux, Véronique Méneghin-Caprio à Caroline Fiorucci, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Uta Ihle à Claude Didier, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini, Alain Roche à Didier Peybernes, Hélène Rossi à Freddy Riotton

Votants : 41 Pour : 39

### OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT DES SEJOURS AUPRES DU DISPOSITIF DE L'ETAT « COLOS APPRENANTES »

Colos apprenantes est un dispositif de l'état qui vise à faciliter et encourager le départ en séjour collectif, lieu d'émancipation collective, d'apprentissage, de vivre ensemble et de loisirs.

La labélisation permet de percevoir une aide jusqu'à 80€ par nuitée par jeune/enfant. Les séjours doivent proposer des activités de loisirs et de découverte et répondre à certains critères de mixité. Le montant sollicité cette année est de 11 000 € pour l'été.

Ce dispositif est complété par le dispositif « Pass colo » de la CAF qui permet aux enfants de 11 ans de bénéficier d'une aide de 200 à 400 € par séjour.

#### Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à solliciter l'aide « Colos apprenantes » auprès du dispositif de l'Etat,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 1er juillet 2024

Le Président  
Jérôme FAUCCONNIER



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 4/7/24 et de sa publication le 4/7/24